

Association Partage ta rue 94
Association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB)
Collectif Vélo Ile-de-France

Mme le Maire de Maisons-Alfort
Marie France PARRAIN
Hôtel de ville
118, avenue du Général de Gaulle
94700 Maisons-Alfort

Maisons-Alfort, le 12 octobre 2025

Objet : enfant renversé sur la piste cyclable avenue du Général Leclerc, besoin de sécurité

Madame le Maire,

Nous portons à votre attention l'incident survenu mercredi 17 septembre 2025 sur notre commune, sur l'avenue du Général Leclerc (D19), à son intersection avec la rue Carnot (**photos ci-après**) : un automobiliste a percuté un jeune garçon de douze ans à vélo. Les conséquences sont heureusement restées faibles (blessure légère, vélo hors service) cette fois-ci. Le conducteur étant reparti aussitôt sans porter assistance, les parents du jeune homme ont porté plainte contre X. Renseignements pris auprès d'eux, les circonstances sont les suivantes : l'enfant circulait sur la piste cyclable côté sud, vers l'est en direction des Juilliottes. À l'intersection de la rue Carnot, un automobiliste qui roulait sur la chaussée en parallèle à tourné à droite et l'a percuté en lui coupant la route. À cet endroit, la piste cyclable est discontinuée à cause de l'arrêt de bus, et elle est quasiment invisible, seuls deux pictos vélos presque effacés la signalent, et il n'y a aucun régime de priorité discernable.

Cet incident est emblématique de ceux vécus presque quotidiennement par nombre d'usagers à vélo, sur les deux seules pistes cyclables conséquentes de la commune, sur la D6 et la D19. En effet, d'une part, ces pistes présentent des discontinuités invraisemblables, à l'approche de terrasses de cafés ou restaurants ou d'arrêts de bus. D'autre part, aux intersections non protégées par feux, les pistes cyclables sont presque invisibles des automobilistes et les régimes de priorités sont non renseignés – ni en signalisation verticale ni horizontale -, ils sont indistincts et confus. Tous les jours, des collisions sont évitées de peu. Rappelons que l'avenue du Général

Leclerc est retenue pour le tracé de la ligne V6 du réseau Vélo Ile-de-France, porté par la Région.

Les usagers maisonnaï désignent cet axe comme particulièrement problématique. Il concentre nombre des points rouges rapportés dans le baromètre vélo 2025, réclamant des améliorations. Nous joignons d'autres photos illustrant les dangers sur le passage d'enfants, aux croisements de la rue des Tilleuls (devant le Bar belge, avec la suppression de la piste), de la rue Edmond Nocard et de la rue de l'Amiral Courbet. Là toujours, aucune signalisation de la piste, ni régime de priorité clair.

Aussi nous vous prions de bien vouloir, au plus tôt et en liaison avec le Département, assurer la pleine sécurité des usagers à vélo :

1. en rétablissant une signalisation claire de la piste cyclable,
2. avec un régime de priorité protecteur, clair et homogène au long de l'avenue, à leur bénéfice, à tous les croisements non protégés par feux (pointillés de cédez-le-passage au sol, idéalement des panneaux de cédez-le-passage), et
3. en résorbant les discontinuités devant le Bar belge, le Charentonneau et les arrêts de bus. A plus long terme, des plateaux traversants (passages piétons surélevés) permettraient de ralentir les véhicules automobiles et protégeraient également les usagers piétons, enfin des aménagements cyclables sur la chaussée et non sur les trottoirs sont souhaitables.

Nous savons que vous aurez à cœur, vous, vos services, ainsi que le Département, de faire le nécessaire pour assurer la sécurité du plus grand nombre et notamment des enfants. Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations respectueuses.

Alexandre Beaudouin-Viel

Partage
ta rue 94



Jean Gottar



Louis Belenfant

Directeur du Collectif Vélo
Île-de-France



Copie du présent courrier est transmise à Mme la Conseillère du Département du Val-de-Marne et Vice-présidente Françoise Lecouffle, et aux services techniques du Département

Photographies de l'avenue du Général Leclerc à quatre intersections dangereuses



C'est ici que le jeune homme s'est fait renverser, sur une trajectoire similaire. On observe que pour se protéger sur cette piste discontinue et non signalisée, les gens à vélo passent souvent par la chaussée à gauche au milieu des voitures, ou en retrait de la route sur le passage piéton à droite (exemple en photo du milieu).



Un grand nombre d'enfants empruntent l'avenue du Général Leclerc en direction de l'école primaire Paul Bert. A ces trois intersections, la piste n'est plus signalisée (on distingue les traces d'anciens marquages...), et le régime de priorité est également indistinct, dangereux.